

contenu du message

de Alain Delaval <alain.delaval@re-stinger.fr>
à enqueteublique.vendee3@orange.fr
date 17/10/18 12:09
objet parc d'éoliennes des Marzières

La prolifération des projets de parcs éoliens dans les sites sensibles du point de vue paysager, biologique et par la présence d'un patrimoine architectural et historique de qualité est incompatible avec le respect dû à ces sites; c'est le cas en particulier du projet de création ou d'extension de parcs éoliens à proximité du château de Bessay, du logis de La Popelinière à Sainte-Gemme-La-Plaine, du logis de La Chevallerie sur la même commune et du logis de Chaligny et de son jardin labellisé "Jardin remarquable" sur la commune de Sainte-Péxine.

En tant qu'ancien fonctionnaire de l'Etat par le ministère de la Culture, Direction régionale des Affaires culturelles des Pays de Loire, chargé des mesures de protection au titre du code du Patrimoine et référent en ce domaine pour le département de la Vendée, je m'oppose catégoriquement à ces projets et particulièrement à celui concernant le site des Marzières.

Alain Delaval,
Chargé d'Etudes documentaires principal (er)
anciennement instructeur des mesures de protection au titre des Monuments historiques et rapporteur auprès de la Commission régionale pour le Patrimoine et les Sites (CRPS)
Ministère de la Culture, direction générale des Patrimoines,
sous-direction des Monuments historiques et Palais nationaux